

# Prison, des associations réclament un accès à Internet

*La Croix*, par Pierre Bienvault, le 27 septembre 2023

<https://www.la-croix.com/france/Prison-associations-reclament-acces-Internet-2023-09-27-1201284468>

« L'interdiction d'accéder à Internet en prison entrave les droits fondamentaux des personnes détenues », estime l'Observatoire international des prisons (OIP) dans un appel lancé mercredi 27 septembre avec une trentaine d'organisations pour ouvrir l'accès au Web en détention.

« *La sortie de mon fils incarcéré depuis dix-huit ans commence à se profiler. Sans Internet, il ne peut pas avoir accès aux organismes susceptibles de lui proposer des offres d'emploi. Sans emploi, il ne pourra pas sortir* » : ce témoignage d'une mère a été transmis à l'Observatoire international des prisons (OIP) qui rend public, ce mercredi 27 septembre, un appel pour que soit autorisé l'accès à Internet en prison.

Une démarche soutenue par une trentaine d'associations parmi lesquelles le Secours catholique, les petits frères des Pauvres ou le syndicat de la magistrature. « *L'interdiction d'accéder à Internet en prison entrave les droits fondamentaux des personnes détenues, en particulier en termes d'accès à l'information, à l'éducation ou encore à l'insertion sociale et professionnelle* », estiment ces organisations.

## Une lettre ouverte à Élisabeth Borne

C'est essentiellement pour des raisons de sécurité que l'accès à Internet est interdit en prison. « *Il convient en effet d'éviter qu'un détenu puisse par exemple, au moyen d'un appareil connecté à Internet ou d'un support d'enregistrement, exercer un moyen de pression sur un plaignant ou une victime ou se concertent avec un coauteur afin de faire obstacle au bon déroulement des investigations dont il fait l'objet* », indique l'administration pénitentiaire. Sans ignorer ces contraintes, près de 650 personnes (enseignants en prison, travailleurs sociaux, magistrats, avocats...) avaient adressé l'an passé une lettre ouverte à Élisabeth Borne, la première ministre pour affirmer que la lutte contre la fracture numérique, « *érigée comme priorité politique* » devait aussi concerner les détenus.

Aujourd'hui, l'OIP repart à l'assaut en évoquant les conséquences de ce non-accès au Web. « *Cela les empêche de suivre des enseignements à distance ou de réaliser des démarches administratives qui, pour certaines, ne peuvent être faites qu'en ligne. On prive ainsi les personnes détenues d'avoir une certaine autonomie pour faire ces démarches parfois indispensables pour préparer leur sortie, favoriser leur réinsertion et lutter contre la récidive* », souligne Prune Missoffe, responsable du plaidoyer à l'OIP. Avec Internet, les personnes incarcérées pourraient aussi consulter certains sites publics ou d'associations spécialisées leur permettant de mieux connaître leurs droits. « *Elles*

*pourraient enfin s'informer de manière bien plus large que par la télévision ou la radio », ajoute Prune Missoffe,*

*L'ouverture au Web faciliterait le maintien des liens avec les proches par mail ou en visio. « Sur cette question, il y a déjà eu des avancées avec l'installation de téléphones muraux dans la très grande majorité des cellules en France », indique Wilfried Fonck, secrétaire national Ufap-Unsa pénitentiaire. « L'usage de ces téléphones est bien sûr encadré. Le détenu a une liste de numéros autorisés par l'administration, en général ceux de sa famille, de proches ou de son avocat. Toutes les conversations sont enregistrées et peuvent être écoutées en fonction du profil du détenu », ajoute le syndicaliste. « Le problème est que ces appels sont facturés à un prix très élevé au détenu. Avec Internet, l'échange avec les proches serait plus facile et les uns et les autres pourraient se voir via la visio », plaide Prune Missoffe.*

## **De nombreux téléphones en détention**

Bien qu'interdit, cet accès à Internet « *existe déjà de fait* » avec le nombre très important de téléphones portables utilisés en détention selon Wilfried Fonck. « *Ils sont livrés par drone et revendus entre détenus en cour de promenade. C'est devenu un véritable business* », affirme-t-il, peu convaincu par l'idée d'installer des espaces dédiés où les détenus pourraient accéder à des ordinateurs de manière encadrée. « *Il faudrait alors des moyens supplémentaires pour assurer cette nouvelle mission car en l'état, cela serait difficile à gérer pour des personnels déjà débordés* », souligne Wilfried Fonck.

De son côté, l'administration pénitentiaire (AP) met en avant certaines expérimentations locales comme celles lancées en 2021 à la maison d'arrêt de Dijon ou au centre de détention de Melun. « *Le projet consiste à installer des terminaux dans les cellules des détenus et dans une salle d'activités par établissement* », indique l'AP, en précisant qu'au total, 547 tablettes ont été installées, touchant environ 1 500 détenus. Après cette phase expérimentale, ces derniers pourront consulter des informations sur la formation professionnelle en détention ou les outils de Pôle emploi pour la recherche d'un emploi à l'extérieur. Mais pour l'OIP, les différentes expérimentations en cours restent « *très timides* » et ne concerneraient à terme que 3 % des plus de 74 000 personnes incarcérées en France.